

Monsieur Laurent Murcia
Secrétaire du CE de PSE par intérim

Veurey, le mardi 2 mars 2004

Cher Laurent,

Nous sommes particulièrement surpris de recevoir ton courrier en date du 26 février concernant l'adoption du Règlement intérieur de la commission Immobilier/vacances et ceci pour deux raisons :

Tout d'abord, tu réponds à une lettre que nous avons adressée au président du Comité d'Entreprise, M. Henri-Pierre Guilbert. Nous sommes étonnés que tu considères nécessaire de réagir à la place de la Direction.

Deuxièmement, ton courrier porte un en-tête CFDT et ta signature en tant que secrétaire du CE. Nous constatons que tu oublies ton caractère d'intérim dans la fonction de secrétaire, mais surtout nous sommes dans l'obligation de t'apprendre que le Comité d'Entreprise de PSE, a un en-tête propre et que par définition, il n'appartient à aucune organisation syndicale.

Il nous semble que tu confonds les rôles...

Cependant ta lettre a attiré notre attention et nous fait réagir sur plusieurs points.

Tu t'étonnes d'avoir découvert par hasard notre courrier sur les panneaux de la CGT. Nous t'informons qu'une « copie pour information » t'était adressée. Tu la trouveras sûrement lors de ta prochaine visite aux locaux du CE de PSE.

Nous avons comparé ton courrier affiché dans les panneaux CFDT, et nous constatons qu'il est différent de celui que nous avons reçu. Nous considérons qu'il est impératif d'afficher les vrais courriers envoyés.

Avant de te répondre sur le fond, l'historique très partiel que tu évoques dans ta lettre nous oblige à te rappeler les faits.

Vu l'impossibilité de travailler avec vous et afin de ne pas bloquer le « fonctionnement social » du CE, l'ensemble des élus et militants CGT ont démissionné de toutes les commissions facultatives. De ce fait nous ne participons plus aux réunions de commissions facultatives et en toute logique, nous nous abstenons de voter le procès-verbal d'une réunion à laquelle nous n'avons pas participé. Donc ce n'est pas la peine de nous inviter aux commissions uniquement pour pouvoir dire après que nous n'y avons pas assisté.

Néanmoins, les décisions importantes concernant le Comité d'Entreprise doivent être prises lors des réunions du CE, comme prévu par le Code du travail.

.../...

.../...

De plus, quand tu évoques le PV du CE du mois de décembre 2003, tu ne dis pas la vérité. Tu affirmes dans ton courrier : « *Nous avons décidé de reporter le vote sur le règlement intérieur au mois suivant pour permettre à toutes les organisations syndicales représentatives de prendre pleinement connaissance des documents et les cas échéant d'y apporter des modifications* ».

Le vrai texte du PV, écrit par tes soins et approuvé par ta coalition est le suivant :

« M. Murcia signale que dans les documents remis aux élus figurent un projet de règlement intérieur de la commission Immobilier/Vacances et un projet de mode de fonctionnement. Nous ne mettons pas ces documents au vote aujourd'hui mais nous demandons à chacun de les étudier d'ici le début de l'année prochaine » (cf. page 6 / P.V. CE de PSE du 18-12-2003).

La différence entre ton courrier et les propos retranscrits sur le PV est flagrante.

Nous te rappelons les propos tenus par la coalition CFDT-CFTC-CGC que tu représentes : « *Nous ferons appliquer la loi et rien que la loi* ». En effet, la loi et le Code du travail s'imposent à nous tous et le président M. Henri-Pierre Guilbert en est le garant.

Egalement nous te rappelons les obligations légales pour adopter un règlement intérieur au Comité d'Entreprise :

1. Le projet de règlement doit être donné officiellement à tous les membres du CE,
2. Le document doit être débattu et amendé si besoin par les élus,
3. Puis il doit être mis à l'ordre du jour pour finaliser et voter ledit règlement.

Cette procédure, apparemment contraignante, existe pour empêcher les « *passages en force* » de certains.

La loi impose une gestion stricte du CE et il ne suffit pas de faire de l'approximatif en évoquant la connaissance par certains élus d'une ancienne mouture du document. Autrement comment garantir la vie démocratique du CE et le droit des minorités, s'il suffit d'évoquer un point en « *Divers* », pour ensuite le voter et l'adopter ?

Nous te réitérons les mêmes propos que nous avons écrits à M. Henri-Pierre Guilbert : la procédure légale et coutumière n'étant pas respectée, l'adoption du règlement n'est pas valable.

Evidemment, nous ne contestons pas le besoin de définir un Règlement intérieur de la commission Immobilier/vacances. Nous trouvons cela nécessaire et nous sommes prêts à le débattre et à l'enrichir avec vous, à condition que la loi et les usages soient respectés.

Concernant ton inquiétude sur le rôle des organisations syndicales au CE, nous tenons à préciser que pour nous, le Comité d'Entreprise ne doit pas uniquement s'occuper des loisirs (places de cinéma, vacances, soldes et autres). Ce travail est certainement important, néanmoins l'aspect d'analyse et de défense des salariés est primordial.

.../...

.../...

Pourquoi, en étant secrétaire par intérim du CE, donc celui qui fait l'ordre du jour, tu n'as pas déclenché un « droit d'alerte » sur la modernisation ?

Pourquoi ne pas t'inquiéter du nombre exorbitant de doublages effectués ?

Pourquoi ne pas poser des questions sur le « nouveau journal » et demander à le voir ?

Pourquoi ne pas interpeller la Direction sur la baisse du prix du papier (-10%)

Pourquoi ne pas interpeller la Direction sur le respect des accords et la mise en place hors toute concertation du Workflow ? Ce passage en force de la Direction aura des conséquences graves sur tous les services de PSE. Malgré cela, ni ta coalition ni toi-même, ne semblez vous en inquiéter.

Pour finir et particulièrement sur le « *premier rôle de la CGT* » que tu énonces comme « *représenter les salariés qui nous ont mandatés* » et qui apparemment t'inquiète, nous te rassurons.

Les élus Filpac-CGT Dauphiné Libéré ont toujours été présents dans la défense des salariés qu'ils représentent.

Ceci a été particulièrement vrai lorsque ta coalition a « bloqué » l'expertise technologique sur l'évolution des outils du Pré-presse, et qu'il a fallu plusieurs mois et réunions de CE pour la déclencher.

Nous avons été les seuls à avoir représenté les salariés, quand les syndicats de ta coalition (CFDT-CFTC-CGC), ont signé sans aucune consultation et à l'encontre de la volonté des salariés concernés, l'Accord sur la Photo numérique.

Et encore maintenant, nous défendons ceux qui nous ont élus, quand nous sommes les seuls à exiger de la Direction le respect des accords signés et à s'opposer et dire NON à Yves de Chaisemartin, lorsqu'il nous demandait récemment de réfléchir à l'abandon de nos acquis.

Franchement, nous avons l'impression d'une grande « solitude syndicale » et nous apprécierons beaucoup de retrouver de temps en temps une autre organisation syndicale à nos côtés, quand il s'agit de défendre l'intérêt des salariés.

En espérant t'avoir rassuré, reçois Laurent, l'expression de nos salutations syndicales.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : M. H-P Guilbert,
Affichage.